

ELECTIONS

RECENSEMENT des votes émis

N° du bureau	N° du canton	Nombre d'arrondissements	Nombre de votes exprimés	Nombre de bulletins blancs	Nombre de bulletins nuls	Nombre de suffrages exprimés	Candidats				
							DIAZ Edouard	ROUSSET Alain	PEROMET Guillaume	GUENÉ Catherine	THIEBART Nicolas
1er bureau		458	458	12	6	440	39	196	12	15	32
2e bureau		315	315	3	3	309	53	124	6	16	40
3e bureau											
4e bureau											
5e bureau											
6e bureau											
7e bureau											
8e bureau											
9e bureau											
10e bureau											
11e bureau											
12e bureau											
13e bureau											
14e bureau											
15e bureau											
16e bureau											
17e bureau											
18e bureau											
19e bureau											
20e bureau											
21e bureau											
22e bureau											
23e bureau											
24e bureau											
25e bureau											
Totaux de la page		1763	1763	15	9	1749	92	328	18	31	72
Totaux cumulés de la page et des intercalaires											

REGIONALES

PAR BUREAU dans la commune

N° du bureau	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUES A CHAQUE LISTE										
	POPULATION totale	FLORIANT Nicolas	DARRIEUSSE Catherine								
1er bureau	84	38	26								
2e bureau	50	14	6								
3e bureau											
4e bureau											
5e bureau											
6e bureau											
7e bureau											
8e bureau											
9e bureau											
10e bureau											
11e bureau											
12e bureau											
13e bureau											
14e bureau											
15e bureau											
16e bureau											
17e bureau											
18e bureau											
19e bureau											
20e bureau											
21e bureau											
22e bureau											
23e bureau											
24e bureau											
25e bureau											
Totaux de la page	134	52	32								

⁵ Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletin) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés

⁶ Ce nombre correspond à la colonne 4 moins les colonnes 5 et 6.